
LA VALEUR PATRIMONIALE DES ÉCONOMIES DE TERROIR COMME MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

COLLOQUE INTERNATIONAL

18-19 FÉVRIER 2015

COLLÈGE DES BERNARDINS, PARIS



Organisé par l'Association pour l'inscription
des Climats du vignoble de Bourgogne
au Patrimoine mondial de l'UNESCO (France)

www.climats-bourgogne.com

ENJEUX ET PROBLÉMATIQUE

Dynamiser les territoires et les terroirs à partir de leur patrimoine agri-culturel ou de leurs cultures traditionnelles à haute valeur ajoutée représente **une réponse aux menaces de standardisation et de perte d'identité**. C'est aussi un levier de construction d'une politique de développement durable, respectueuse de la diversité des cultures et de leurs spécificités. Pour cette raison, la préservation du patrimoine est désormais pleinement prise en compte dans la dimension culturelle du développement.

Connaître et mesurer les effets de la préservation du patrimoine sur le développement des territoires constitue, par conséquent, une préoccupation majeure des acteurs et des décideurs des politiques publiques, ainsi que des professionnels.

Or, ce sont principalement les bénéfices issus de la fréquentation touristique des espaces naturels et des sites résultant d'une reconnaissance internationale, telle la Liste du Patrimoine mondial, qui sont pris en compte dans les méthodes de mesure de la contribution du patrimoine au développement.

Cette approche ne saisit pas de manière pleinement satisfaisante tant la diversité actuelle des patrimoines des territoires que la valeur, pour le développement du territoire, du processus d'inscription sur une liste ou d'une labellisation internationale. En outre, elle ne répond pas non plus entièrement aux attentes des décideurs politiques pour éclairer leurs choix des voies juridiques de reconnaissance et de préservation des productions agri-culturelles à haute valeur ajoutée et de tradition millénaire, qui sont fondatrices de la spécificité des terroirs.

Pour cette raison, **les nouvelles réflexions faites à partir des analyses des économistes tendent à intégrer dans les indices d'évaluation économique de la contribution du patrimoine au développement, des données qualitatives non monétaires**. Cette piste mérite d'être approfondie et d'être étudiée tout particulièrement pour les paysages et les sites agri-culturels dont la valeur patrimoniale est reconnue ou est en voie de labellisation.

Dans les vingt dernières années en effet, la notion de patrimoine s'est étendue pour inclure les savoir-faire et les pratiques relevant d'activités agri-culturelles (vin, thé, café, safran, poivre, huile, vanille...), ainsi que les paysages qui résultent de l'action anthropique (rizière, vignoble...). **Ainsi de nouveaux objets de patrimoine comportent une fonction économique pleinement déterminante de leur caractère patrimonial.**

Les économies de terroir sont riches et diverses. Elles véhiculent la notion de diversité intégrée entre un territoire, des hommes et des savoir-faire. Elles possèdent parfois des liens historiques qui expliquent l'existence de problématiques communes indépendamment de leurs différences.

De nouveaux objets de patrimoine comportent une fonction économique pleinement déterminante de leur caractère patrimonial.

Parmi ces économies locales, la région de Bourgogne en France recouvre, à l'échelle du monde, la plus grande diversité de terroirs viticoles. La région de Bourgogne mène depuis plusieurs années le projet d'inscription des *Climats du vignoble de Bourgogne* sur la Liste du Patrimoine mondial afin de **faire reconnaître l'ancienneté et la valeur du modèle agri-culturel basé sur la notion de terroir**.

Le processus de patrimonialisation qui a été mis en place dans l'objectif de protéger et promouvoir ce modèle millénaire représente, par différents aspects, **un levier de développement territorial**. Ainsi, à la valeur économique des productions agri-culturelles des terroirs s'ajoutent la valeur sociale, humaine et culturelle des actions de préservation des terroirs et les effets de leur éventuelle labellisation.

Le modèle établi et l'expérience acquise par les *Climats du vignoble de Bourgogne* peut donc servir à la promotion d'une politique de développement des territoires fondée sur la préservation patrimoniale des économies de terroir.

Le colloque international a pour objet d'initier la réflexion dans ce domaine.

LA VALEUR PATRIMONIALE DES ÉCONOMIES DE TERROIR COMME MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN



LES OBJECTIFS DU COLLOQUE

1. Partager l'expression de la diversité des économies de terroir et comprendre la complexité de leurs composantes ;
2. Discuter des processus de labellisation internationale et de leur comparabilité ;
3. Encourager le transfert d'expériences en matière de labellisation internationale d'un modèle de développement agri-culturel à haute valeur ajoutée.

LES THÉMATIQUES

1. Les économies de terroir : milieu, savoir-faire, culture et production ;
2. Le processus de patrimonialisation : un levier de valorisation du territoire ;
3. Les bénéfices socio-économiques de la préservation des sites agricoles et des paysages culturels ;
4. Les mesures et les mécanismes de protection des économies de terroir.

Les débats s'appuieront sur des cas d'études présentés par les acteurs locaux et les porteurs de projet. Des conférences introductives à chacune des deux journées, ainsi que des interventions à caractère plus théorique, permettront de tirer quelques grandes articulations conceptuelles des cas d'études.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Isabelle Anatole-Gabriel,

Docteur en histoire du patrimoine, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), France

Jean-Pierre Garcia,

Professeur de géo-archéologie à l'Université de Bourgogne, France

Yves Luginbühl,

Directeur de recherche au CNRS, LADYSS, Université - Paris I, France

Erik Orsenna,

Économiste, Membre de l'Académie française, France

Jean-Robert Pitte,

Professeur de géographie, Université Paris-Sorbonne, Président de la Société de géographie, Président de la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA), France

PRÉ-PROGRAMME

MERCREDI 18 FÉVRIER 2015

8h30 Enregistrement des participants

9h OUVERTURE DU COLLOQUE

par Aubert de Villaine,

Président de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, France

9h10 PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DU COLLOQUE

par Isabelle Anatole-Gabriel,

Docteur en histoire du patrimoine, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), France

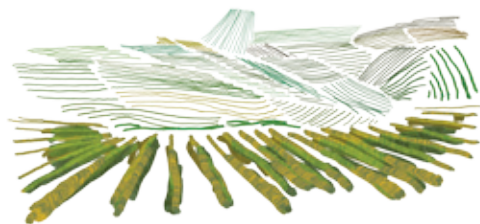
**9h20 CONFÉRENCES INTRODUCTIVES
PATRIMOINE ET ECONOMIE**

par Françoise Benhamou,

Professeur à l'Université Paris-XIII, Économiste de la culture, France

et Erik Orsenna,

Économiste, Membre de l'Académie française, France



10h20 / 13h SESSION 1

**LES ÉCONOMIES DE TERROIR :
MILIEU, SAVOIR-FAIRE,
CULTURE ET PRODUCTION**

A partir de la présentation d'un large éventail de biens produits (vin, thé, café, riz, agave...), cette session a pour objet de rendre compte des différents types d'économies de terroir tant par leurs effets sur la formation du paysage et sa conservation, que par la création et le maintien de savoir-faire. La dimension culturelle, anthropologique et philosophique du rapport au bien produit et/ou au paysage sera également abordée afin de mettre en lumière les facteurs de durabilité des économies de terroir.

15h / 18h SESSION 2

**LE PROCESSUS
DE PATRIMONIALISATION :
UN LEVIER DE VALORISATION
DU TERRITOIRE**

Cette session a pour objet de documenter les différentes phases de mobilisation du territoire au cours des processus d'inscription et de labellisation (Liste indicative, Liste du Patrimoine mondial, Label européen...) de sites agricoles et de paysages culturels. Ainsi, en amont des labellisations, c'est le processus même de reconnaissance patrimoniale, dans ses dimensions locale, nationale et internationale qui est abordé en tant que levier de développement et de durabilité des terroirs, tant dans la capacité à mobiliser des fonds, produire du lien social qu'à mettre en place des normes aidant à l'émergence de l'excellence.

19h RÉCEPTION AU SÉNAT,

sous le haut-patronage de Son Excellence Philippe Lalliot,

Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO

JEUDI 19 FÉVRIER 2015



**8h30 CONFÉRENCES INTRODUCTIVES
PATRIMOINE ET BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX**

par Elizabeth Chilton,

Professeur d'anthropologie, University of Massachusetts, Amherst, Etats-Unis

et David Throsby,

Professeur d'économie, Université Macquarie de Sydney, Australie

**9h30 / 12h30 SESSION 3
LES BÉNÉFICES SOCIO-ÉCONOMIQUES
DE LA PRÉSERVATION DES SITES
AGRICILES ET DES PAYSAGES
CULTURELS**

Cette session a pour objet de faire un état des lieux des bénéfices au sens large (valeurs sociales, biodiversité, écologie, droit des communautés, emploi...) générés par les économies de terroir et leur préservation patrimoniale. Elle permettra aussi de faire apparaître la diversité des échelles d'action propres aux économies de terroir (échelle des producteurs, des corporations professionnelles, administratives territoriales, nationales, échelle de la distribution) qui leur donne toute leur place dans une économie mondialisée.

**14h30 / 17h SESSION 4
LES MESURES ET LES MÉCANISMES
DE PROTECTION DES ÉCONOMIES
DE TERROIR**

Cette session présentera les différents dispositifs juridiques destinés à faire reconnaître l'excellence des produits des économies de terroir et à en assurer la durabilité (externalités). Les interventions traiteront des dispositifs à caractère économique (tels que les AOP) ou patrimonial (Liste du Patrimoine mondial, SIPAM), éventuellement en comparant leurs mérites et intérêts respectifs, mais aussi de concepts opératoires tels que ceux de « bien commun », d'« intérêt collectif » et de « cultural commons ». Consacrée aux bénéfices issus de l'application de normes, la session abordera également les engagements pris par les territoires pour mener à bien la préservation patrimoniale (tels que ceux relatifs au plan de gestion des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial).

**17h / 18h SESSION 5
TABLE-RONDE DE SYNTHÈSE
ET CONCLUSIONS
LA VALEUR PATRIMONIALE
DES ÉCONOMIES DE TERROIR**

animée par Jean-Robert Pitte,

Professeur de Géographie, Université Paris-Sorbonne, Président de la Société de géographie, Président de la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA), France

et Isabelle Anatole-Gabriel,

Docteur en histoire du patrimoine, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), France

Françoise Benhamou,

Professeur à l'Université Paris-XIII, Economiste de la culture, France

Elizabeth Chilton,

Professeur d'anthropologie, University of Massachusetts, Amherst, Etats-Unis

Erik Orsenna,

Économiste, Membre de l'Académie française, France

David Throsby,

Professeur d'économie, Université Macquarie de Sydney, Australie

Lionel Zinsou,

Président et Président du Comité Exécutif de PAI Partners, France et Bénin

En résumant les acquis des quatre sessions précédentes, cette dernière session de synthèse devra mettre en lumière les axes méthodologique et politique de la mise en valeur patrimoniale des économies de terroir. Elle pourra également attirer l'attention sur les risques issus de la labellisation (tel que l'hyper-fréquentation des sites) et examiner dans quelle mesure la préservation patrimoniale répond à des attentes des populations des territoires que les acteurs politiques doivent prendre en compte dans les politiques de développement.

INSCRIPTIONS

SUR WWW.CLIMATS-BOURGOGNE.COM

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 10 FÉVRIER 2015

	FRAIS D'INSCRIPTION - 18 ET 19 FÉVRIER (PARIS)	
	Avant le 10 janvier 2015	À partir du 11 janvier 2015
Etudiant, Adhérent à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne	Gratuit	Gratuit
Membre de l'Association des biens français au Patrimoine mondial et de l'ICOMOS	30 €	40 €
Autres	40 €	50 €

LES DROITS D'INSCRIPTION COMPRENNENT :

- La participation aux sessions scientifiques
- Les actes en ligne du colloque
- La traduction simultanée en anglais et en français
- Le cocktail organisé au Sénat le 18 février 2015
- Les pauses-café

	FRAIS D'INSCRIPTION - 20 FÉVRIER (BOURGOGNE)	
Journée de découverte des Climats en Bourgogne	150 €	170 €





LES DROITS D'INSCRIPTION COMPRENNENT :

- le transport A/R Paris-Bourgogne, les visites de terrain, le déjeuner, les dégustations

COMITÉ D'ORGANISATION

www.climats-bourgogne.com

**ASSOCIATION POUR L'INSCRIPTION DES CLIMATS DU VIGNOBLE
DE BOURGOGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

-  Krystal LEPRESLE, Directrice
-  12 Boulevard Bretonnière – 21200 BEAUNE
-  contact@climats-bourgogne.com
-  03 80 20 10 40

graphisme studio indélébil

